

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

Présents : Jean-Marc GIROD, Florent FAVRE, Nicole JOSSE-MINDA, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Jacques LUTEL, Sophie CHATELAIN, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE

Absents excusés : Yannick TRABICHET, Maire (pouvoir à Jean-Marc GIROD), Adrien CHEVALLET (pouvoir à Florent FAVRE), Elodie DUBUISSON (pouvoir à Michaël STEHLIN)

Secrétaire de séance : Nathalie DELALE-FUKAO

En l'absence de Madame le Maire, Jean-Marc GIROD, premier adjoint, préside la séance.

Monsieur Jean-Marc GIROD demande à ce que deux sujets soient ajoutés à l'ordre du jour : programme 2021 travaux ONF et création d'un marché. Le Conseil Municipal accepte ces deux ajouts à l'unanimité.

I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur Jean-Marc GIROD présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2020 dressés par Madame le Maire.

Le compte administratif principal est approuvé à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes arrêtées à la somme de 670 510.39 €

Dépenses arrêtées à la somme de 650 126.41 €

Soit un excédent de 20 383.98 €, porté à un excédent de 57 885.14 € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 37 501.16 €.

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 1 268 656.18 €

Dépenses arrêtées à la somme de 1 172 641.06 €

Soit un excédent de 96 015.12 €, porté à un excédent de 55 888.84 € en tenant compte du déficit antérieur reporté de 40 126.28 €.

Le compte administratif du service des eaux est approuvé à l'unanimité comme suit :

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de 199 280.31 €

Dépenses arrêtées à la somme de 185 664.17 €

Soit un excédent de 13 616.14 €, porté à un déficit de 7 007.42 € en tenant compte du déficit antérieur reporté de 20 623.56 €.

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 119 599.99 €

Dépenses arrêtées à la somme de 181 420.58 €
Soit un déficit de 61 820.59 €, porté à un excédent de 79 015.59 € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 140 836.18 €.

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2020 du budget principal et du budget Service des eaux dressés par Mme Mougenot, Trésorier Principal et déclare que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Compte administratif principal 2020 :

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif principal 2020, constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 57 885.14 €, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 57 885.14 € au financement des charges d'investissement de l'exercice 2021.

Compte administratif 2020 du service des eaux :

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2020 du service des eaux, constate qu'il fait apparaître un déficit d'exploitation de 7 007.42 €. Cette somme sera reportée en dépense d'exploitation du budget primitif 2021.

IV – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif principal 2021 présenté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 637 404.00 €,

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 1 116 549.00 €,

Et celui du budget primitif 2021 du service des eaux, présenté comme suit

Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à 203 100.00 €,

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 396 000.00 €

A l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2021 et certifie qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Il est précisé que le rapport de présentation des différents documents budgétaires sera prochainement mis en ligne sur le site internet de la Commune.

V – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur Jean-Marc GIROD rappelle au Conseil Municipal les taux des contributions directes de l'année 2020, à savoir :

Taxe foncière bâti: 7,59 %

Taxe foncière non bâti: 76,44 %

Il indique au Conseil Municipal que pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes se voient transférer en 2021, la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, soit le taux de 12.03 %. Ce taux vient s'additionner au taux communal.

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales de 2020 pour l'année 2021 ainsi :

Taxe Foncière Bâti	Part communale 7.59 %	Part départementale + 12.03 %	= 19.62 %
Taxe Foncière Non Bâti			76.44 %

VI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE MER DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur Jean-Marc GIROD rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe a été votée au budget primitif 2021 pour les subventions à répartir aux associations.

Il fait part au Conseil Municipal du projet de classe de mer prévu en juin prochain pour la classe de Monsieur Dumont et concernant les élèves des cours de CM1 et de CM2.

Après avis de la commission des affaires scolaires, vie associative et culturelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 100€ par élève à l'OCCE74 pour l'école élémentaire de Vailly afin d'aider au financement de la classe de mer prévue en juin 2021, dit que cette subvention sera versée sous réserve du maintien de la classe de mer, selon l'évolution de la crise sanitaire actuelle et dit que l'attribution des subventions aux autres associations sera décidée lors du prochain conseil municipal.

VII – RÉVISION DE LA TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Marc GIROD rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 30/06/2020 par laquelle il révisait les tarifs de l'eau appliqués aux administrés approvisionnés par le réseau communal en augmentant le prix du mètre cube d'eau de 3% sur l'eau potable et de 10% pour la part assainissement.

Il rappelle ensuite les différents tarifs de l'eau appliqués lors de la dernière facturation, à savoir :

Location compteur : 7.92 € HT par compteur

Prime fixe : 35.25 € HT par compteur

Prix du mètre cube d'eau potable : 2.16 € HT

Prix du mètre cube d'eau assainie : 1.42 € HT

Eau à usage agricole :

Consommation comprise entre 0 et 300 m³ : 2.16 € HT le m³

Consommation au-delà de 300 m³ : 0.70 € HT le m³

Monsieur Jean-Marc GIROD rappelle également au Conseil Municipal sa décision d'augmenter progressivement le prix de l'eau, notamment pour répondre à l'obligation pour chaque commune

d'équilibrer ses dépenses pour le service de l'eau par des recettes de l'usager et propose d'augmenter dans les mêmes proportions les tarifs pour la prochaine facturation, à savoir 3% pour la partie eau potable, et 10% pour la partie assainissement.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Location compteur :	7.92 € HT par compteur
Prime fixe :	35.25 € HT par compteur
Prix du mètre cube d'eau potable :	2.22 € HT
Prix du mètre cube d'eau assainie :	1.56 € HT
Eau à usage agricole :	
Consommation comprise entre 0 et 300 m ³ :	2.22 € HT le m³
Consommation au-delà de 300 m ³ :	0.70 € HT le m³

Et dit que ces tarifs prendront effet dès la prochaine facturation du rôle d'eau.

VIII – APPROBATION AVANT-PROJET DÉFINITIF MAIRIE-ÉCOLE

Monsieur Jean-Marc GIROD rappelle au Conseil Municipal l'engagement du programme de mise en accessibilité de la Mairie et de l'école et de la création de sanitaires et d'un préau.

L'avant-projet établi par la maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une actualisation du programme de travaux suite à une étude dans le cadre d'une mission d'accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics proposée par l'ADEME et pour laquelle la commune de Vailly a été retenue.

A ce jour, la Commune dispose d'un document global qui permet, d'une part de valider le programme définitif de travaux d'extension et de réhabilitation des locaux scolaires et administratifs, en prenant en compte les modifications souhaitées par le maître d'ouvrage pour réduire le coût du projet, et d'autre part, de retenir le scénario 1 pour la rénovation énergétique du bâtiment existant, plus adapté aux capacités financières de la commune, et permettant d'orienter le programme de travaux sur l'isolation et l'amélioration de la qualité de l'air, tout en favorisant une rénovation énergétique plus ambitieuse à moyen terme.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le programme de rénovation énergétique du bâtiment existant (scénario maître d'œuvre),
- Approuver en conséquence l'avant-projet définitif établi par la maîtrise d'œuvre pour un montant global de travaux de 1 671 315.40 € H.T.,
- Autoriser Madame le Maire à poursuivre le programme pour établissement d'un dossier projet (PRO) et d'un dossier de consultation des entreprises par la maîtrise d'œuvre,
- Autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions du contrat initial pour réévaluation du cout d'objectif,
- Autoriser Madame le Maire à percevoir les aides et attributions financières nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- Autoriser Madame le Maire à signer les autorisations administratives liées à l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions présentées.

IX – TRANSFERT D’UN BAIL DE TERRAIN COMMUNAL D’UN CHALET DE LA BUCHILLE

Monsieur Jean-Marc GIROD rappelle au Conseil Municipal que fin 2019, un transfert du bail du chalet de la Buchille appartenant à Madame Jeannine Morel-Vulliez avait été autorisé au profit de Madame Claudine Meynet. A ce jour, une donation est en cours et il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le transfert du bail.

Le Conseil Municipal décide de surseoir. En effet, compte tenu de la démarche engagée pour le renouvellement des baux par acte authentique, le Conseil Municipal souhaite que le nouveau bail soit passé directement avec le nouveau propriétaire. Par ailleurs, la Commune reste en attente d’une régularisation d’urbanisme sur une parcelle du futur propriétaire.

X – TRAVAUX EN FORET : PROGRAMME ONF ANNÉE 2021

Monsieur Jean-Marc GIROD présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt 2021 transmis par l’Office National des Forêts. Ce programme comprend uniquement des travaux d’entretien pour un montant total de 9 880.00 € HT.

Après avis de la Commission Environnement Forêt, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de faire les travaux d’entretien suivants :

- Travaux d’entretien de route empierrée
Localisation : piste forestière du Viret
Entretien au BRH de la piste empierrée du Viret
Pour un montant de 1 160.00 € HT
- Abattage, façonnage
Localisation : toute la forêt
Intervention en exploitation sur attaques de scolytes localisées, accessibles ou inaccessibles
Pour un montant de 1 320.00 € HT

Soit un total de 2 480.00 € HT.

Et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

XI – CRÉATION D’UN MARCHÉ

Monsieur Jean-Marc GIROD rappelle au Conseil Municipal la démarche engagée pour créer un marché dans la Commune et le partenariat avec la Chambre d’Agriculture Savoie Mont-Blanc pour les différentes étapes nécessaires à cette création (étude de marché, recherche de producteurs, élaboration du règlement intérieur etc...).

Il rend ensuite compte des différents échanges intervenus et demandes d’autorisations faites auprès de la Chambre de Commerce et d’Industrie et le Syndicat des Commerçants non Sédentaires de la Haute-Savoie, et la réunion qui a eu lieu avec les futurs producteurs et artisans intéressés pour être présents sur le marché, dont l’emplacement doit être défini.

Compte-tenu des contraintes liées à la sécurisation des accès, il est proposé d'installer le futur marché Place de la Vogue, et de ne pas retenir le secteur de Sous-La-Côte qui ne présente pas à ce jour des conditions de stationnement satisfaisantes.

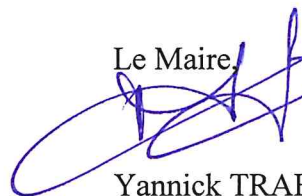
Le Conseil Municipal, après consultation faite auprès des commerçants, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe l'emplacement du futur marché sur la Place de la Vogue.

XII – QUESTIONS DIVERSES

- **Alpages** : Jean-Marc GIROD informe le Conseil Municipal qu'un retour a été fait par Monsieur Véricel, de la Société d'Economie Alpestre, suite aux rencontres qui ont eu lieu avec les agriculteurs au sujet de la répartition des alpages de la Buchille et de Pertuis.

Il n'est pas fixé de date pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

